

1.3.4. CABLE, TRINGLERIE DU FREIN DE STATIONNEMENT

1.3.4.1. ETAT

1.3.4.1.1. **Détérioration notable** | S |

- Tringle cassée ou tordue.
- Câble fortement détérioré, cassé, effiloché.

1.3.4.1.2. Détérioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur sur un câble ou une tringlerie du frein de stationnement ne rentrant pas dans le cadre du point 1.3.4.1.1.

1.3.4.3. FIXATION

1.3.4.3.1. **Défaut notable de fixation** | S |

- Liaison entre câble ou tringle et commande cassée ou absente.

1.3.4.3.2. Défaut de fixation | O |

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation entre le câble ou le tringle et la commande de frein de stationnement ne rentrant pas dans le cadre du point 1.3.4.3.1.

1.3.4.4. DIVERS

1.3.4.4.1. **Absence** | S |

Véhicule remorqué : absence de câble ou de tringle.

Véhicule à moteur : renvoi au 1.3.3.2.1.

1.3.4.4.2. **Contrôle impossible** | S |

Pour des raisons autres que celles liées à la conception d'origine du véhicule.

